

ARRÊTE N° SG-2024-019
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À
MONSIEUR DANIEL GONÇALVES – SIXIÈME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération n° 003 en date du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU la délibération n° 001 en date du 29 février 2024 relative à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire suite à démission et installation d'un nouveau conseiller municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice du sixième adjoint, Monsieur Daniel GONÇALVES,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-063 du 25 octobre 2022 est rapporté.

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de fonctions sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à **Monsieur Daniel GONÇALVES, sixième adjoint au Maire, chargé des nouvelles technologies et du devoir de mémoire.**

À ce titre il sera notamment en charge des questions relatives :

- Au système d'information,
- À l'administration numérique,
- À la modernisation de la relation citoyenne,
- À l'accessibilité numérique,
- Au devoir de mémoire.

ARTICLE 3 : Monsieur Daniel GONÇALVES percevra, à compter du 1^{er} mars 2024, l'indemnité de fonction visée dans la délibération n° 002 du 29 février 2024.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Général des Services de la Mairie d'Ablon-sur-Seine sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié dans les formes habituelles.

ARTICLE 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame la Préfète du Val-de-Marne,
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil,
Madame la Trésorière Principale d'Orly,
Annexée au recueil des actes administratifs de la commune d'Ablon-sur-Seine,
Remise à l'intéressé(e).

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1 mars 2024.

Notifié le 1^{er} mars 2024

Le(a) soussigné(e) reconnaît avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté.

Le Maire,
Eric GRILLON